

Le 26 février 2018

Chère Madame, Cher Monsieur,

Le Département de la Corrèze a décidé, lors de sa séance plénière du 8 juillet 2016, de mettre en place d'ici 2021 un réseau public très haut débit par fibre optique partout et pour tous, en commençant le déploiement dans les zones les moins bien desservies actuellement.

Le Département a confié la maîtrise d'ouvrage de sa réalisation à deux organismes publics dont il est membre fondateur : le Syndicat Mixte numérique DORSAL pour la construction et la Société Publique Locale Nouvelle-Aquitaine THD pour l'exploitation ainsi que la commercialisation du réseau.

Grâce au cofinancement de l'État, de la Région, de votre Communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour et de l'Europe, le Département de la Corrèze investit dans un programme ambitieux d'aménagement numérique du territoire dénommé 100% fibre 2021 : son objectif est de permettre à 100% des logements et locaux professionnels corréziens de pouvoir disposer de services d'accès numériques performants à très haut débit d'ici 2021 au plus tard.

Dans ce cadre, notre groupement a été mandaté par DORSAL pour réaliser les travaux de construction de ce futur réseau public.

Le Département de la Corrèze et votre Communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour sont très attachés à ce que nous puissions livrer ce réseau public dans les délais contractuels prévus au marché.

**Dès lors, notre groupement s'engage à rendre votre logement/local raccordable à compter du mois de JUIN 2019** depuis un boîtier que nous installerons sur le domaine public à 150 m maximum du bâti, en pallier d'immeuble collectif le cas échéant ou au plus près du domaine privé dans le cas des propriétés privées très étendues et dont la limite se situe au-delà du seuil des 150 m par rapport au bâti.

Votre logement/local pourra ensuite être effectivement raccordé lors d'une deuxième phase dite de mise en exploitation et de commercialisation. Ce raccordement depuis le boîtier extérieur et jusqu'à l'intérieur de votre logement/local sera effectué par le Fournisseur d'Accès Internet (FAI) de votre choix dès lors que vous aurez souscrit un abonnement. Cette phase peut s'étendre sur 4 à 6 mois à compter de l'achèvement de nos travaux. Cette souscription d'un abonnement ne revêt toutefois aucun caractère obligatoire pour bénéficier du réseau fibre optique à proximité de votre habitation. Celui-ci sera matérialisé par le boîtier de branchement qui sera installé et réceptionné dans la première phase de travaux que nous engageons dès à présent.

## Déroulement et calendrier du projet

Ce projet nécessite de réaliser dans un premier temps des études de terrain en faisant un relevé précis des infrastructures existantes, des habitations individuelles et des logements immeubles. Ces études dureront de 5 à 7 mois suivant la taille de votre commune.

Des entreprises locales, mandatées par notre groupement d'entreprises, maître d'œuvre du projet, seront munies d'une carte professionnelle les habilitant à procéder à ces relevés.

Une fois les études réalisées, les travaux d'installation des câbles optiques à proximité immédiate de toutes les habitations individuelles et dans les immeubles débuteront pour une durée comprise entre 4 et 5 mois. La priorité sera donnée à la réutilisation des infrastructures existantes (poteaux, chambres, fourreaux) pour des raisons évidentes de coût.

Avec les élus, nous organiserons des réunions d'informations pour vous présenter le planning précis des travaux et le déroulé de ces derniers.

Pour celles et ceux d'entre vous qui habitez dans des immeubles collectifs, une procédure spécifique doit être mise en place pour le raccordement.

Au travers de ce projet fédérateur, la Corrèze démontre une nouvelle fois son engagement ambitieux pour l'aménagement numérique du territoire, dont l'enjeu économique et sociétal est essentiel pour votre avenir.

Pour toute précision complémentaire, je vous invite à prendre l'attache de la cellule d'accueil du projet qui reste bien entendu à votre écoute [fibre2021@correze.fr](mailto:fibre2021@correze.fr) ou **05 55 93 79 19**.

Nous vous prions de croire, Chère Madame, Cher Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le Directeur du projet  
pour le groupement  
EHTP-SCOPELEC  
**Mody SAKO**